

DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIGINIAC

N°16
CAS

Séance du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LIGINIAC en date du 27 avril 2026. Le CCAS régulièrement convoqué en date du 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances dans le lieu habituel de ses séances.

Président de séance : Jean MANZAGOL

Présents/représentés :

M BIVERT, PAPIN, TRONCHE,

Mmes BALDASSARRI, BARRAUD, PINSON, QUINTANEL, TRONCHE, ZORLU,

Excusés : Mme CHINAL

Secrétaire de séance : Anne-Marie PINSON

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 019-261911309-20260427-DCA2026016-DE



Délibération n° CCAS.2026.16 en date du 27 avril 2026 portant l'Approbation du Compte de Gestion 2025 de la MARPA

Le CCAS,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion de la MARPA dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 27 avril 2026.
Au registre sont les signatures.
Jean MANZAGOL, Président.

Membres	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0



Transmise en Sous-Préfecture d'USSEL le
Publiée ou affichée le